



Sainte-Cécile-de-Milton

# Avis public

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

---

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 678-2025 FIXANT LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

---

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes données par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que lors de la séance extraordinaire de ladite municipalité tenue le 8 décembre 2025, le conseil a étudié et adopté le **RÈGLEMENT 678-2025 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2026**.

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 7 janvier 2026

Michel Larouche  
Directeur général et greffier-trésorier

---

## CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, 7 janvier 2026, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 janvier 2026

Michel Larouche  
Directeur général et greffier-trésorier